

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2025

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 16 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie d'Epannes, 410 rue des Écoles à EPANNES, sous la présidence de Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Le Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2025

Présents : Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude, Madame GUIGNARD Chantal, Monsieur QUEMENER Pierrick, Madame GAUTIER Isabelle, Madame RAVARD Armelle et Monsieur BRISSEAU Pascal, Monsieur CAILLÉ Joël

Absents : Madame DONIZEAU Dominique et Monsieur FREMENTEAU Bernard

Secrétaire de Séance : Madame GAUTIER Isabelle

L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2025

1- Décision modificative : crédit supplémentaire (chapitre 65)

2- Décision modificative : ajustement des crédits pour les amortissements (chapitre d'ordre 040/042)

3- Décision modificative : virement de crédits concernant le prêt de la MAM la Banque des Territoires (budget locatifs)

4- Amortissement du frigo de la cantine scolaire

Questions diverses

Approbation du CR du 18 novembre 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité, toutefois une erreur s'est produite sur le tarif du repas des aînés. Seuls les accompagnants doivent verser la somme de 16€ et non les résidents dont le repas est offert.

Décision modificative : crédit supplémentaire (chapitre 65)

Monsieur le Maire propose d'effectuer les ajustements suivants sur le Budget Commune afin de prendre en compte le dépassement de crédit au chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Dépenses	chapitre 65	compte 65311	+ 1 960
Dépenses	chapitre 012	compte 64131	- 1 960

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette décision modificative.

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision modificative : ajustement des crédits pour les amortissements (chapitre 040/042)

Monsieur le Maire propose d'ajuster les crédits afin de palier aux différents amortissements de l'année sur le Budget Commune afin de prendre en compte le dépassement de crédits sur les opérations d'ordre (040/042).

FONCTIONNEMENT

Dépenses	chapitre 042	compte 6811	+ 1 979,64
Dépenses	chapitre 012	compte 6218	- 1 979,64

INVESTISSEMENT

Recettes	chapitre 040	compte 2804182	+ 1 979,64
Recettes	chapitre 13	compte 1328	- 1 979,64

Monsieur le Maire propose d'ajuster les crédits afin de palier aux différents amortissements de l'année sur le Budget Locatifs afin de prendre en compte le dépassement de crédits sur les opérations d'ordre (040/042).

FONCTIONNEMENT

Dépenses	chapitre 011	compte 60632	- 10 603,64
Dépenses	chapitre 042	compte 6811	+ 10 603,64

INVESTISSEMENT

Recettes	chapitre 040	compte 281328	+ 10 603,64
Recettes	chapitre 13	compte 1311	- 10 603,64

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette décision modificative.

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

**Décision modificative : virement de crédits concernant le prêt de la MAM la
Banque des Territoires (budget locatifs)**

Monsieur le Maire, en appui avec Madame GAUTIER Isabelle, présentent la décision modificative concernant l'emprunt de la construction de la MAM, sur le BP Locatifs

Dépenses	chapitre 20	compte 2031	- 60 000,00
Dépenses	chapitre 21	compte 21328	- 200 000,00
Recettes	chapitre 16	compte 1641	+ 260 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette décision modificative.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Amortissement du frigo de la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau frigo a été acquis d'un montant de 1 224,00 € TTC (1 020 € HT) à la société Henri Julien, le 09 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Toutefois, au vu du montant du frigo, aucun amortissement ne sera à réaliser.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part que les travaux concernant la Rue des Ecoles sont arrêtés pour les vacances scolaires et reprendront le 12 janvier. De même pour les travaux de la MAM ; les travaux du tout à l'égoût débuteront le 6 janvier. Monsieur le Maire annonce également l'installation d'un distributeur de sushis qui démarre très fort.

Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude évoque la réparation du portail de l'atelier des agents communaux et que la taille reprendra à partir du 15 janvier.

Monsieur QUEMENER PIERRICK rappelle que les vœux du personnel sont le 18 décembre et les vœux du Maire le 9 janvier.

Madame GUIGNARD Chantal rappelle que le repas à la résidence a lieu le 19 décembre.

Monsieur CAILLE Joël demande à déplacer les jardinières situées au bar un peu plus loin dans la rue afin d'éviter le stationnement des voitures sur le bord de la route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30
Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 janvier 2026